**Demande d’accompagnement à la réalisation ou la mise à jour d’un Document Unique Evaluation des Risques professionnels DUERp**

Objet de la mission

**Une démarche** d'évaluation des risques professionnels est une démarche collective, visant à identifier les risques auxquels sont confrontés les agents d’une collectivité ou d’un établissement public en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes et pragmatiques couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

Nature de l'intervention

Dans le cadre de la mise en œuvre du DUERP, le conseiller en prévention du CDG 56, intervient sur des missions de conseil et d’accompagnement auprès des collectivités et etablissements publics pour aider ces dernières à :

* Identifier et évaluer les risques par unité de travail ;
* Proposer un plan d’actions.

L’accompagnement comprend :

* La mise à disposition de supports documentaires (mise à disposition d’un guide methodologique, de fiches pratiques et d’un fichier sous format excel pour aider à la formatlisation du DUERP)
* Un accompagnement en présentiel et distanciel tout au long de la démarche (présentation de la démarche, observations d’une UT , présentation du résultat de l’évaluation des risques et du plan d’actions).

Conditions de réussite

Cette démarche implique un engagement de l’autorité territoriale à :

* Réaliser une lettre de cadrage afin de définir le périmètre de ce projet, les objectifs, les résultats attendus ainsi que les rôles et missions de chaque membre de l’équipe projet
* Transmettre les documents utiles à l’avancée de l’intervention (lettre de cadrage, calendrier d’intervention, etc.).
* Mener l’évaluation à son terme et suivre le calendrier pour la mise en œuvre de la démarche. *L’accompagnement du CDG 56 s’arretera automatiquement dans un delai de 18 mois après le début d’intervention.*
* Mener une démarche participative (constitution d’un COPIL, groupes de travail, association des agents à la mise en œuvre du DUERP et avis du CST/F3SCT).
* Mettre en œuvre des actions en lien avec l’évaluation des risques.

Etat des lieux des ressources de la collectivité/etablissement public sur le champ de la prevention des risques professionnels

|  |
| --- |
| **Nom de la collectivité ou de l’établissement public** |
| Adresse |  |
| Effectif |  |
| Nom et prénom de la personne en charge du dossier (pilote) |  |
| Fonction |  |
| Téléphone |  |
| Courriel |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Ressources | Oui | Non | Observations |
| Convention ACFI avec le CDG 56  | [ ]  | [ ]  | Echéance de la convention : |
| DUERP | [ ]  | [ ]  | Si oui, date de dernière mise à jour. |  |
| Assistant(e)/conseiller(e) en prévention des risques professionnels  | [ ]  | [ ]  | Si oui, coordonnées de la personne. |  |
| Elu(e) référent(e) en matière de santé sécurité au travail  | ☐ | ☐ | Si oui, coordonnées de la personne. |  |
| Règlement intérieur actualisé  | [ ]  | [ ]  | Date du règlement : |
| Registre de santé et de sécurité au travail\* | [ ]  | [ ]  |  |
| Registre de signalement d’un danger grave et imminent\*  | [ ]  | [ ]  |  |
| Nom du médecin de prévention |  |

*\*Textes : Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale, art. 3-1 et 5-3.*

Cadre de la saisine

Motifs principaux de mise en œuvre de l’évaluation des risques professionnels au sein de la collectivité/etablissement public (respect de l’obligation légale, mise en place d’une démarche de prévention des risques professionnels, changement de referent dedié au DUERP, alerte sur des situations difficiles - ex : épuisement professionnel, tensions dans les services, climat social, accident de travail…, demande du CHSCT, demande du médecin de prévention, …)

Préciser s’il s’agit d’une mise en œuvre ou d’une actualisation du DUERP :

**Dans le cadre d’une demande d’actualisation du DUERP, transmettre les versions antérieures.**

***Demande à envoyer, dûment complétée par courrier ou par mail :***

***- CDG du Morbihan, Pôle Qualité de Vie au Travail (unité Prévention et ergonomie) – 6 bis, rue Olivier de Clisson, CS 82161, 56005 VANNES Cedex.***

***- Courriel :*** ***hygieneetsecurite@cdg56.fr*** ***Contact : 02 97 14 89 02.***

Fait à

Le

**Pour la collectivité ou l’établissement public :**

**Nom, prénom et qualité du signataire :**